



Convention sur la diversité biologique

Distr.: générale
29 juin 2025
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-septième réunion

Panama, 20-24 octobre 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Examen des conclusions du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur) ainsi que de leurs incidences

Note du secrétariat

I. Contexte

1. Dans sa décision [14/36](#), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a demandé à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques de comprendre et d'évaluer les déterminants comportementaux, sociaux, économiques, institutionnels, techniques et technologiques du changement transformateur, et la manière dont ceux-ci pourraient être mis en œuvre afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité.
2. Dans sa décision [15/19](#), la Conférence des Parties s'est félicitée de l'approbation par la Plénière de la Plateforme, lors de sa huitième session, de la réalisation, entre autres, d'une évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et des déterminants du changement transformateur, ainsi que des solutions possibles afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité (évaluation du changement transformateur), comme indiqué dans son rapport de cadrage, ainsi que de l'importante contribution scientifique de cette évaluation à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
3. Dans sa décision [16/11](#), la Conférence des Parties a pris note des informations contenues dans l'aperçu des évaluations précédentes et futures de la Plateforme, y compris l'évaluation du changement transformateur, qui sera examiné par la Plénière de la Plateforme à sa onzième session.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 août 2025).

** CBD/SBSTTA/27/1.

4. Dans la même décision, la Conférence des Parties a demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'examiner les résultats de la Plateforme selon le calendrier figurant à l'annexe de la décision. Dans ce calendrier, l'évaluation du changement transformateur est proposée pour examen à une réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties.

5. À sa onzième session, la Plénière de la Plateforme a approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur¹ et a accepté les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques.

II. Objectif et portée de l'évaluation

6. Le premier *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*² a conclu qu'il existait des voies permettant d'atteindre la Vision 2050 pour la biodiversité en conjonction avec les principaux objectifs de développement humain. Ces voies nécessitaient toutefois un changement transformateur fondamental, défini comme une réorganisation fondamentale à l'échelle du système des facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris les paradigmes, les objectifs et les valeurs.

7. Les auteurs du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation du changement transformateur se sont concentrés sur le changement transformateur qui contribue expressément à la réalisation des cibles et objectifs mondiaux du Cadre et à la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité. Ils se sont également appuyés sur la définition du changement transformateur et l'ont précisée, en se concentrant sur la signification du changement transformateur, sur la manière dont il se produit et sur les moyens de le promouvoir et de l'accélérer. Troisièmement, ils ont examiné les difficultés et les obstacles à la réalisation d'un changement transformateur.

8. Les auteurs décrivent tout d'abord, sur la base de la littérature et des données probantes tirées de diverses disciplines scientifiques et systèmes de connaissances, les raisons pour lesquelles le changement transformateur est urgent, nécessaire et difficile. Ils expliquent également comment un changement transformateur est possible et énumèrent les stratégies et les actions associées qui contribuent à un tel changement. Enfin, ils présentent une étude du rôle de tous les acteurs, dans le cadre d'une approche de l'ensemble du Gouvernement et de l'ensemble de la société.

III. Résumé du contexte et des messages clés de l'évaluation

9. Le secrétariat de la Convention présente dans cette section un résumé des principales questions abordées dans l'évaluation, afin d'en faciliter la consultation. Pour une vue d'ensemble plus complète, les lecteurs sont invités à se référer au résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation.

10. Les auteurs du résumé à l'intention des décideurs ont mis en évidence trois messages clés (un changement transformateur, tout en étant urgent, nécessaire et difficile - est possible ; stratégies et actions en faveur d'un changement transformateur ; et favoriser le changement transformateur : des rôles pour tous).

Un changement transformateur, tout en étant urgent, nécessaire et difficile - est possible

11. Les auteurs indiquent que le changement transformateur est un processus qui suppose des changements fondamentaux, à l'échelle du système, dans les conceptions (c'est-à-dire les façons de voir, de penser et de savoir), les structures (c'est-à-dire les façons d'organiser, de réglementer et de gouverner) et les pratiques (c'est-à-dire les façons d'agir, de se comporter et d'établir des relations). Le terme « fondamental » se rapporte à la profondeur, à la qualité et à la direction du changement et le terme « systémique » à l'ampleur des changements aux différents niveaux et échelles d'un système. Selon les auteurs, le changement transformateur est urgent car la marge de manœuvre pour éviter une

¹ Disponible à l'adresse : www.ipbes.net/transformative-change-assessment.

² Disponible à l'adresse : www.ipbes.net/global-assessment.

aggravation de l'appauvrissement de la biodiversité s'amenuise. Ils considèrent également que le changement transformateur est nécessaire parce qu'ils estiment que les approches précédentes et actuelles n'ont pas permis de faire face aux crises et aux difficultés mondiales interconnectées. Enfin, ils considèrent que le changement transformateur est possible parce que les études de cas démontrent un potentiel de transformation et des conséquences environnementales et sociales positives substantielles pour la nature et les populations.

12. L'évaluation a permis de recenser cinq grands obstacles au changement transformateur: a) des relations de domination persistantes, en particulier celles apparues et véhiculées à l'époque coloniale ; b) des inégalités économiques et politiques ; c) des politiques inadéquates et des institutions inadaptées ; d) des modes de consommation et de production ainsi que des pratiques et comportements individuels non durables ; et e) un accès limité aux technologies propres et le manque de coordination entre les systèmes de connaissance et d'innovation.

13. Six méthodes générales et interdépendantes mettent en évidence des idées complémentaires pour promouvoir et accélérer le changement transformateur : a) méthodes systémiques ; b) méthodes structurelles ; c) méthodes de transformation intérieure ; d) méthodes d'autonomisation ; e) méthodes axées sur la production conjointe de connaissances ; et f) méthodes scientifiques et technologiques.

Stratégies et actions pour un changement transformateur

14. Les auteurs ont recensé cinq stratégies complémentaires et les actions qui y sont associées pour susciter un changement transformateur, sur la base de leur occurrence dans la littérature évaluée : a) conserver et restaurer les lieux de valeur pour la nature et les humains ; b) susciter des changements systémiques dans les secteurs les plus responsables de la perte de biodiversité et du déclin de la nature ; c) transformer les systèmes économiques en faveur de la nature et de l'équité ; d) transformer les systèmes de gouvernance pour faire en sorte qu'ils soient intégrés, inclusifs, responsables et adaptatifs ; e) faire évoluer les conceptions et les valeurs de la société afin de reconnaître et de privilégier les interconnexions fondamentales entre les êtres humains et la nature..

Favoriser le changement transformateur : des rôles pour tous

15. Les valeurs et les visions du monde jouent un rôle important pour appuyer les visions de changement transformateur. Un changement transformateur délibéré repose sur des visions fondées sur des valeurs alignées sur la durabilité, qui sont équitables, inclusives, respectueuses et adaptatives et dont les effets dépassent toute échelle unique. Il existe un potentiel considérable pour une collaboration accrue entre les groupes d'acteurs et pour le développement de nouvelles coalitions, qui sont plus efficaces pour le changement transformateur que lorsque les acteurs entreprennent individuellement de changer les choses. Les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et du déclin de la nature créent également des inégalités et des injustices. Ceux qui ont le plus bénéficié des activités économiques associées à la perte de biodiversité et au déclin de la nature ont une plus grande capacité d'action. La recherche d'un changement transformateur par les Gouvernements contribue à la cohérence des politiques lorsqu'elle est basée sur une approche pangouvernementale et fondée sur les liens d'interdépendance. La société civile joue un rôle important dans la mise en œuvre du changement transformateur et elle est plus efficace dans un environnement propice.

16. Le résumé à l'intention des décideurs contient les 17 messages clés reproduits ci-dessous.

Un changement transformateur, tout en étant urgent, nécessaire et difficile, est possible

- Messages clé 1 : « Le changement transformateur est urgent étant donné que le temps presse si l'on veut éviter de franchir des points de basculement irréversibles et de provoquer le déclin et l'effondrement des fonctions essentielles des écosystèmes. Il est coûteux de retarder l'adoption de mesures en faveur de la durabilité mondiale, par rapport aux avantages qu'il y aurait à agir dès maintenant. »
- Messages clé 2 : « Le changement transformateur est défini comme un changement fondamental, à l'échelle du système, des conceptions, des structures et des pratiques. Un

changement transformateur délibéré pour un monde juste et durable fait évoluer les conceptions, les structures et les pratiques de manière à s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité et du déclin de la nature. Dans le même temps, il reste important de reconnaître et de renforcer les conceptions, les structures et les pratiques qui sont alignées sur l'objectif de création d'un monde juste et durable, telles que celles de nombreux peuples autochtones et communautés locales. »

- Messages clé 3 : « Quatre principes sont à appliquer pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et du déclin de la nature, et pour guider le processus de changement transformateur délibéré. Ces principes sont l'équité et la justice, le pluralisme et l'inclusion, le respect et la réciprocité des relations entre les humains et la nature, ainsi que les actions et l'apprentissage adaptatif. »
- Messages clé 4 : « Le changement transformateur pour un monde juste et durable fait face à des difficultés systémiques, persistantes et omniprésentes. Les difficultés systémiques se traduisent par des obstacles qui entravent ou empêchent le changement transformateur et renforcent le statu quo ». »
- Messages clé 5 : « L'intégration d'informations provenant de diverses approches et systèmes de connaissances, y compris les connaissances autochtones et locales, permet d'améliorer les stratégies et les actions en faveur d'un changement transformateur. »
- Messages clé 6 : « Le changement transformateur est possible et se caractérise par la qualité et la direction du changement. Les changements à petite et à grande échelle contribuent au changement transformateur pour un monde juste et durable lorsqu'ils s'attaquent aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et du déclin de la nature. »

Stratégies et actions en faveur d'un changement transformateur

- Messages clé 7 : « Cinq stratégies clés et actions connexes aux effets complémentaires et synergiques sont fortement susceptibles de favoriser un changement transformateur délibéré en faveur de la durabilité à l'échelle mondiale. Un ensemble intégré d'actions relatives à chaque stratégie permet de faire évoluer de manière adaptative les conceptions, les structures et les pratiques profondément ancrées. »
- Messages clé 8 : « Les mesures de conservation associant les peuples autochtones et les communautés locales en matière de gestion durable contribuent à un changement transformateur lorsqu'elles sont inclusives, appuyées par des ressources suffisantes et axées sur les patrimoines bioculturels de grande valeur pour la nature et pour les populations et lorsque les droits des peuples autochtones sont reconnus. »
- Messages clé 9 : « Des changements transformateurs dans les secteurs qui contribuent fortement à la perte de biodiversité (notamment le changement d'affectation des terres, la pollution, les changements climatiques, la surexploitation et les espèces exotiques envahissantes) sont essentiels pour faire avancer la durabilité au niveau mondial et procurer des avantages sociaux pour concrétiser la vision 2050 pour la biodiversité. »
- Messages clé 10 : « Les stratégies de changement transformateur comprennent la modification des paradigmes économiques et financiers dominants de manière à faire passer la nature et l'équité sociale avant les intérêts privés. »
- Messages clé 11 : « Des systèmes de gouvernance inclusifs, responsables et adaptatifs contribuent de manière décisive au changement transformateur en associant diverses parties prenantes à la prise de décision et en s'attaquant aux problèmes de gouvernance. »
- Messages clé 12 : « Une stratégie puissante de changement transformateur consiste à faire évoluer les opinions et les valeurs de la société afin de reconnaître et de promouvoir les interconnexions entre l'homme et la nature. Ces changements peuvent être facilités par des

récits culturels et en modifiant les normes sociales dominantes, en facilitant les processus d'apprentissage transformateurs, en coproduisant de nouvelles connaissances et en tissant ensemble différents systèmes de connaissances, visions du monde et valeurs qui reconnaissent les interdépendances entre l'homme et la nature et les principes éthiques de protection. »

Favoriser le changement transformateur : des rôles pour tous

- Messages clé 13 : « Il est particulièrement important d'avoir des visions communes positives et de les promouvoir pour mettre en avant les interdépendances socioécologiques, le rôle de la vie sauvage et les principes éthiques de protection, afin d'inspirer un changement transformateur ... Les visions, qui comprennent les récits et les histoires, représentent des états futurs souhaitables de la nature et des humains, façonnés par des valeurs et des visions du monde, et incluent souvent des objectifs définis et des actions en vue d'atteindre ces états futurs. »
- Messages clé 14 : « Le changement transformateur englobe l'ensemble du système et suppose l'adoption d'une approche de l'ensemble de la société et de l'ensemble des pouvoirs publics associant tous les acteurs et tous les secteurs à la conception d'une vision et y contribuant collectivement. »
- Messages clé 15 : « Les gouvernements sont de puissants catalyseurs du changement transformateur quand ils favorisent la cohérence des orientations, promulguent et appliquent des réglementations plus strictes en faveur de la nature dans le cadre de stratégies et de plans sectoriels (réglementations, taxes, redevances, permis négociables), adoptent des outils économiques (y compris financiers) et fiscaux novateurs et encouragent la coopération internationale. »
- Messages clé 16 : « En luttant contre la perte de biodiversité et le déclin de la nature, les organisations de la société civile soulignent la nécessité d'un changement transformateur. Cependant, les mobilisations sociales en faveur du changement ont souvent déclenché des réactions qui ne réunissent pas les aspects essentiels du changement transformateur. Les initiatives de la société civile et les défenseurs de l'environnement ont fait l'objet de violences et de violations des droits. Leur protection appuie le changement transformateur. »
- Messages clé 17 : « Des politiques bien conçues, ainsi que des initiatives et des outils du secteur privé et des entreprises, visant à transformer le monde pour le rendre plus juste et plus durable, fournissent des incitations économiques qui influencent le développement socio-économique et les pratiques de consommation. »

IV. Incidences de l'évaluation sur les travaux menés au titre de la Convention

17. Dans la section « contexte » du Cadre (section A), il est rappelé que, comme indiqué dans le premier *Rapport de l'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques*, la nature peut être conservée, restaurée et utilisée de manière durable tout en réalisant simultanément d'autres objectifs sociétaux mondiaux grâce à des mesures urgentes et concertées favorisant un changement transformateur.

18. L'objet du Cadre est défini dans sa section B comme étant de à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales et infranationales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité.

19. Le Cadre s'articule également autour de la théorie du changement (section E). Bien que la section E ne fasse pas explicitement référence au changement transformateur, elle renvoie au même principe de base, puisqu'il y est souligné qu'une action politique urgente est nécessaire aux niveaux

mondial, régional et national pour parvenir à un développement durable afin de réduire et/ou d'inverser les facteurs de changement indésirables qui ont exacerbé la perte de biodiversité.

20. Les auteurs du résumé à l'intention des décideurs soulignent l'importance non seulement des stratégies et des actions (c'est-à-dire ce que les gens font), mais aussi des principes et des changements de conception, de structures et de pratiques qui sous-tendent l'action (c'est-à-dire la manière dont ils la mènent). Cette constatation va dans le sens du Cadre, puisque la section C de ce dernier contient une liste de considérations avec lesquelles la mise en œuvre du Cadre doit être cohérente (par exemple, une approche de l'ensemble du Gouvernement et de l'ensemble de la société).

21. Certaines des cibles du Cadre contribuent aux cinq stratégies clés définies dans le résumé à l'intention des décideurs en vue de permettre un changement transformateur, par exemple, la cible 3 contribue à la stratégie 1, les cibles 5, 7, 10 et 15 à la stratégie 2, les cibles 15 et 18 à la stratégie 3, la cible 22 à la stratégie 4 et la cible 21 à la stratégie 5.

22. La mise en œuvre des considérations relatives à la mise en œuvre du Cadre contribuera donc à un changement transformateur.

23. Parmi les décisions adoptées par la Conférence des Parties à ses quinzième et seizième réunions, une seule fait explicitement référence au changement transformateur, à savoir la décision [15/17](#) sur l'approche stratégique à long terme de l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs et d'un secteur à l'autre, dans laquelle la Conférence des Parties a souligné l'importance de renforcer cette intégration pour parvenir au changement transformateur nécessaire.

24. Quelques autres décisions concernent la mise en œuvre des stratégies définies dans le résumé à l'intention des décideurs, comme la décision [16/16](#) relative à la poursuite des travaux sur les aires marines d'importance écologique et biologique, qui contribue à la mise en œuvre de la stratégie 1 de l'évaluation. La décision [16/17](#), sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière et de la biodiversité insulaire, appuie le changement transformateur dans le secteur de la pêche, qui relève de la stratégie 2 de l'évaluation, tandis que la décision [16/5](#), sur les arrangements institutionnels pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et communautés locales aux travaux entrepris dans le cadre de la Convention, peut également être considérée comme contribuant aux stratégies 1 et 4.

25. Les auteurs du résumé à l'intention des décideurs définissent le changement transformateur comme une évolution des valeurs et des comportements à l'échelle du système, nécessaire à la mise en œuvre effective du Cadre d'ici à 2030, en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Ils concluent que les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité et du déclin de la nature ne peuvent être traitées que grâce à un changement transformateur volontaire.

26. L'évaluation du changement transformateur peut être utilisée pour :

- a) Sensibiliser à la nécessité d'un changement transformateur et promouvoir et appuyer l'utilisation des stratégies et des actions associées pour provoquer ce changement ;
- b) Appuyer l'évaluation de la contribution des politiques et actions de conservation au changement transformateur ;
- c) Encourager les Gouvernements, les organisations de la société civile et toutes les autres organisations concernées à prendre en compte les résultats de l'évaluation, étant donné qu'il s'agit d'une approche à l'échelle du système, qui nécessite la participation de tous les acteurs et de tous les secteurs.

V. Recommandations

27. Les recommandations relatives à l'évaluation du changement transformateur figurent dans le document CBD/SBSTTA/27/3.